

# PASS' COMMERCE ARTISANAT

AIDE À LA CRÉATION, À LA REPRISE, À  
L'EXTENSION OU À LA MODERNISATION  
D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE OU  
COMMERCIALE

Lamballe  
Terre & Mer  
soutient  
l'économie  
de proximité

Bénéficiez d'une subvention de Lamballe Terre & Mer pour créer, reprendre, étendre ou moderniser une activité commerciale ou artisanale sur le territoire de l'agglomération.

## DE 900€ À 7 500€

30 % des investissements, plafonnés à 25 000 € HT, peuvent être subventionnés pour les entreprises de moins de 7 salariés en CDI temps plein (hors gérant/président) ayant un chiffre d'affaires de moins d'un Million d'euros HT\* :

- › les travaux immobiliers, dont ceux liés à l'accessibilité,
- › les travaux de mises aux normes : hygiène, électricité, ...
- › les équipements de production et matériels de manutention,
- › les investissements d'embellissement et d'aménagement,
- › les investissements en prestations de conseil et stratégie commerciale.



\*Sont exclus du dispositif : le commerce de gros, le commerce non sédentaire, les prestations de services, le secteur médical et paramédical, les professions libérales, les activités financières, les franchises (hors commerce de première nécessité), les galeries et zones commerciales, les SCI (sauf si au moins 50 % du capital de la SCI est détenu par la société d'exploitation ou par des associés de la société d'exploitation).

infoEconomie

Espace Lamballe Terre & Mer | Service économie, innovation, emploi  
41, rue Saint-Martin | BP90456 | 22404 Lamballe-Armor cedex  
tél 02 96 50 00 30 | economie@lamballe-terre-mer.bzh

[lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)



La région Bretagne  
est co-financeur du dispositif.



LAMBALLE  
TERRE & MER  
Communauté d'agglomération

# LE PASS' COMMERCE ARTISANAT

## EN CHIFFRES



L'attribution du PASS' COMMERCE ARTISANAT n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise.

Type d'investissement	Montant de l'investissement subventionnable	Montant de la subvention de 30%*
Cas général	De 6000€ à 25 000€	De 1800€ à 7 500€
Travaux d'accessibilité, y compris la prestation de conseil en accessibilité	De 3000€ à 25 000€	De 900€ à 7 500€
Investissements en matériels numériques et stratégie commerciale, y compris la prestation de conseil	De 3000€ à 25 000€	De 900€ à 7 500€

L'aide attribuée est cofinancée par parité entre **Lamballe Terre & Mer** et la **Région Bretagne** dans les communes de moins de 5000 habitants, à 70% par Lamballe Terre & Mer et 30% par la Région Bretagne pour les communes de plus de 5000 habitants.

Cette aide n'est pas cumulable avec le PASS' Investissement TPE, l'avance remboursable Tourisme ou tout autre aide directe accordée dans le cadre d'un Appel à projets par la Région Bretagne.

### Contactez Lamballe Terre & Mer

*\*La somme des aides publiques accordées sur la même assiette d'investissements subventionnables ne pourra pas dépasser 50% (État et Collectivités territoriales), en cas de projet présenté également aux Appels à projets de l'État au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce).*

**infoEconomie**

Espace Lamballe Terre & Mer | Service économie, innovation, emploi  
41, rue Saint-Martin | BP90456 | 22404 Lamballe-Armor cedex  
tél 02 96 50 00 30 | [economie@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:economie@lamballe-terre-mer.bzh)

[lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)



La région Bretagne  
est co-financeur du dispositif.



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération